

LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Procurations : 3
Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Absents excusés: Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Aurélie LAFAY

Procurations : Mme Françoise CHAPUT à M. François MOULIN
M. Yves DE FRANCESCO à Mme Nicole GILLES
Mme Aurélie LAFAY à Mme Séverine GRANET

Secrétaire de séance : Monsieur François MOULIN

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 SEPTEMBRE 2024

20242110-01 RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES
ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :
AUTORISATION À SIGNER LES AVENANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les modifications dans l'exécution des travaux
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants pour les lots suivants
 - n°3 « Ossature bois – bardage tôle acier (corten) » entreprise EURL SUCHEYRE pour un montant de +2 205 € HT
 - n°4 « Etanchéité » entreprise ECB pour un montant de – 1008,72 € HT
 - n°12 « Electricité générale » entreprise SARL MEULNET pour un montant de + 1 533 € HT
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

20242110-02 SITE NATURA 2000 SOURCE DU CEIX :

DÉBLAIEMENT ET ARASEMENT DU BATIMENT ÉCROULÉ - PARCELLE ZE 98

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de faire réaliser les travaux par l'entreprise THAVE CONSTRUCTIONS pour un montant HT de 1 900 €, soit 2 280 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces administratives se rapportant à ce sujet
- d'inscrire ces dépenses au budget 2024.

20242110-03 AMÉNAGEMENT DU VERGER CONSERVATOIRE AU CEIX : PLANTATIONS DE LA HAIE ET DES ARBRES FRUITIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de retenir l'entreprise « PÉPINIÈRES COMBES MAUCOURT » pour l'achat d'arbres fruitiers et arbustes à hauteur de 659,50 € HT soit 724,63 € TTC
- de retenir l'entreprise « LE CHAMP DES VOLCANS » pour la fourniture de miscanthus à hauteur de 250 € HT soit 300 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération.

20242110-04 TRAVAUX DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SUR L'ÉCOLE : POSE D'UN PLAFOND ET CHANGEMENT DES LUMINAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de solliciter l'aide du département du Puy-de-Dôme, à hauteur de 2 400 €
- de lancer l'opération, travaux de sobriété énergétique sur l'école, après l'obtention de l'aide du département
- de retenir l'entreprise MEULNET pour le changement des luminaires pour un montant de de 3 362,40 € HT, soit 4 034,40 € TTC
- de retenir l'entreprise PRADIER pour pose d'un plafond abaissé dans l'une des deux classes pour un montant de de 3 110,00 € HT, soit 3 732,00 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble document portant sur cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

1. Fermeture du réseau téléphonie et Internet cuivre.

La commune a été présélectionnée « lot 4 des communes du Puy-de-Dôme » pour entrer dans la démarche de modernisation du réseau numérique. Cette démarche de fermeture est déjà engagée dans plusieurs départements et dans d'autres pays européens.

Les dates clés de cette démarche sont :

- **Janvier 2026** : fermeture commerciale
A cette date, plus aucune offre sur support cuivre ne sera commercialisable ; plus aucun client ne pourra commander un service cuivre. Les opérateurs numériques devront adapter leurs offres : téléphonie, seule ou couplée avec Internet
- **Janvier 2028** : fermeture technique
A cette date, les services sur réseau cuivre sont arrêtés ; plus aucune utilisation du réseau cuivre n'est possible. L'ensemble des clients restés sur le réseau cuivre devront avoir migré vers une autre technologie.
- **À partir de janvier 2028** sera engagée la phase de dépose des équipements et du réseau.

Le lot 4 pour le département du Puy-de-Dôme concerne 94 communes dont la commune de Gimeaux ; à ce jour 62 % des foyers de la commune possèdent le réseau fibre. La commune est sollicitée par Orange pour avoir un rôle de facilitateur permettant le déploiement complet de la fibre et le maintien d'une proximité avec tous les concitoyens.

Un échange autour du « Numérique » avec les services du Département du Puy-de-Dôme aura lieu le 14 novembre à 14h30 co-organisé avec la communauté de communes ; ce sera l'occasion d'évoquer le déploiement de la fibre, la couverture mobile et la cybersécurité.

2. Travaux de voirie, avenue de la Libération et rue des Côtes - Les Sailloux

Les travaux ont eu lieu début octobre. Ils sont aujourd'hui terminés. Notons que les propriétaires d'une habitation de la rue des Côtes - Les Sailloux, ont fait réaliser à leurs frais, par l'entreprise en charge du chantier, leur entrée de propriété.

3. Syndicat du Bois de l'Aumône

Le SBA met en place un accompagnement sous forme de mise à disposition de matériel, afin de pouvoir aider les communes dans le tri de leurs déchets de cimetières. La commune décide de donner suite à cette sollicitation et confie l'opération à Francois Moulin.

Les services du SBA ont été rencontrés au sujet de la collecte des ordures ménagères sur la commune. Pour rappel, elle se déroule le mardi entre 4h30 du matin et 22h15 ; plus généralement sur notre commune entre 13h30 et 22h15.

Il a été rappelé par le SBA que le regroupement des bacs est bien entendu conseillé, mais n'est plus la règle.

Depuis le début de l'année, il a été constaté un certain nombre de non collectes des bacs par les services du SBA. Les services du SBA qui peuvent suivre le camion de collecte par système GPS ont aussi relevé ces anomalies imputables soit à un stationnement gênant ne permettant pas un passage sécurisé du véhicule soit à une erreur de collecte.

Le SBA a précisé qu'un deuxième passage pouvait avoir lieu, le lendemain ou le surlendemain si et seulement si la non collecte est liée à une erreur de ramassage. Si le passage dans une rue est impossible ou si un bac n'a pas été sorti, aucun rattrapage de collecte ne sera mis en place.

La municipalité a demandé que :

- tout stationnement gênant ne permettant pas la collecte, soit signalé par la communication du numéro de plaque d'immatriculation du véhicule.
- tous les bacs présents sur la chaussée, le jour de collecte, vides ou non, soient collectés.

Pour rappel, chaque riverain doit sortir ses bacs la veille de la collecte et les rentrer dans sa propriété une fois la collecte effectuée. Trop de bacs sont présents, à demeure, dans les rues de la commune.

Une réflexion devra être menée pour le passage du camion de collecte rue de la Mairie après sa réouverture à la circulation.

4. Campagne d'exploration du sous-sol sur le secteur de « RIOM CLERMONT MÉTROPOLE »

Une étude permettant de relever le potentiel géothermique du Puy-de-Dôme va être lancée par la société 2Gré. Une campagne d'exploration du sous-sol va débuter dans les prochaines semaines ; elle permettra d'avoir une meilleure connaissance de la géologie locale.

Elle implique notamment l'acquisition de données pour imager le sous-sol ; elle consiste à échographier le sous-sol à l'aide de camion-vibreux. Le déroulement des opérations se fera sur un mois par :

- le déploiement de capteur, posé au sol ou sur mobilier urbain
- le passage d'un camion-vibreux la nuit pour réaliser des ondes acoustiques
- la récupération des capteurs.

Une réunion avec la société doit avoir lieu le 24 octobre pour les communes d'Yssac-la - Tourette, Prompsat, Davayat, Beauregard-Vendon, Gimeaux et Loubeyrat ; cette réunion est organisée par la communauté de communes.

5. Travaux « Maison Commune »

- Les travaux d'isolation par l'extérieur ont été réalisés ; la pose des enduits est en cours et devrait se terminer d'ici au 11 novembre.
- les dernières huisseries ont été posées sur la partie « extension » ; le bâtiment est donc hors d'air / hors d'eau.
- Les travaux de second œuvre à l'intérieur du bâtiment se poursuivent.
- La pose du garde-corps extérieur sur la rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et sur l'escalier face à la porte d'entrée principale au bâtiment a été réalisée.

Il a été convenu que la rue de la Mairie serait libre de tout matériel et matériaux pour la cérémonie du 11 novembre.

Un organigramme (qui a droit d'accéder à tel ou tel local) du futur équipement a été communiqué à l'entreprise en charge de ces travaux de serrurerie.

6. Adressage de la « Maison Commune »

À l'issue des travaux, il a été convenu de créer un seul bâtiment la « Maison Commune », un ERP de cinquième catégorie.

Ce bâtiment abritera : une salle polyvalente, des bureaux ou salle de réunion, le secrétariat de Mairie et l'agence postale.

L'accès principal à ce nouveau bâtiment se fera depuis la rue de la mairie.

Un courrier a donc été adressé à Madame la Sous-Préfète pour l'informer que le nouvel équipement devra être adressé au 1, rue de la Mairie.

Des démarches seront donc à effectuer auprès des services de l'État et des administrations pour que chacun envisage dans les meilleurs conditions cette modification.

7. Collecte nationale de la Banque Alimentaire

La prochaine collecte nationale de la banque alimentaire aura lieu le 22 et 23 novembre 2024. La communauté de communes et le CIAS organisent sur le territoire de Combrailles Sioule et Morge cette collecte. Les conseillers municipaux sont invités à participer à celle-ci sur le site Intermarché de Combronde ; il est nécessaire de s'inscrire. Un planning a été établi.

8. Vœux à la population 2025

La cérémonie des vœux devra être repensée cette année du fait de l'indisponibilité de la salle des fêtes. Il est proposé que cette cérémonie se déroule le dimanche 19 janvier à 10h30, cour et préau de l'école.

9. Changement de messagerie

La commune a changé de mail. Pour tout envoi en mairie, il convient désormais d'utiliser l'adresse suivante : mairie@ville-gimeaux.com

**Le Maire,
Sébastien GUILLOT**

